



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 014/2017 DU 23 FEVRIER 2017

Relative à l'acquisition de deux véhicules utilitaires double cabines à benne basculante – concours financier de la Polynésie française.

Date de convocation : 15 février 2017		L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Rosana TEHOIRI a été désignée pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 15 février 2017																
Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2017																
Date d'affichage de la présente délibération : 27 FEV. 2017																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr><td>VOTANTS</td><td>29</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>29</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr><td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	29	POUR	29	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr><td>PRESENTS</td><td>19</td></tr> <tr><td>PROCURATION</td><td>10</td></tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	19	PROCURATION	10
VOTANTS	29															
POUR	29															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	19															
PROCURATION	10															
La délibération est adoptée à l'unanimité.																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Yvette LICHTLE
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme Riveta URAHUTIA		X	Miriama MACE
M. Milton PARAUE		X	Heimana TAURAA
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Maire SVARC
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	19	14	10 procurations

DELIBERATION N° 014/2017 du 23.02.2017

Relative à l'acquisition de deux véhicules utilitaires double cabines à benne basculante – concours financier de la Polynésie française.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le programme d'acquisition d'engins roulants à réaliser ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

En remplacement de la flotte actuelle composée de 4 véhicules utilitaires type double cabines à benne basculante mis en circulation en 2005 et d'un état vétuste, dont un véhicule réformé et mis aux enchères en 2015.

2 véhicules sont déjà en cours d'acquisition, un financement de la DDC ayant été obtenu en 2016 et l'appel d'offre ouvert en janvier 2017. Il s'agit dès lors de compléter ce renouvellement par l'acquisition et le renouvellement de 2 véhicules supplémentaires.

Ces véhicules seront destinés aux équipes logistiques (1) et BTP (1) dans le cadre de leurs travaux quotidiens. Compte tenu de la réglementation actuelle, les doubles cabines permettront de répondre aux exigences de sécurité et d'accueillir l'ensemble des agents en intérieur.

Après en avoir délibéré en sa séance du 23.02.2017

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le programme d'acquisition de matériel roulant dont la décomposition figure ci-après est approuvé.

Ce programme d'acquisition consiste en l'achat de deux (2) véhicules utilitaires type double cabines à benne basculante.

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement du programme d'acquisition de matériel roulant est établi comme suit :

Désignation	Cout (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention de la DDC	Montant de la subvention
Deux (2) véhicules utilitaires types double cabines à benne basculante	11 480 000 F CFP	50%	5 740 000 F CFP

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres ouverts pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le directeur général des services, le chef du service cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire, y

Le 1^{er} Adjoint,

Edouard FRITCH
Mme Yvette LICHTLE


Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **24 FEV. 2017** et publication du **27 FEV. 2017**

Le 6^{ème} Adjoint,


Edouard FRITCH
Le Maire

